



AIS (adaptation et intégration scolaire)

Motion adoptée par le congrès de la FCPE-Paris le 28 mai 2005

L'inclusion de tous les enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire doit être l'affaire de tous les acteurs de la communauté éducative et doit avoir pour objectif leur formation sociale et éducative, en tant que futurs citoyens. Pour ce faire, la FCPE-Paris revendique :

- concernant la qualité de l'accueil pédagogique des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, une autre réponse que les actuelles orientations ; elle demande la création d'outils pédagogiques adaptés aux besoins particuliers de ces élèves ;
- des effectifs réduits dans les classes d'accueil ;
- la création de dispositifs ressources au service de tous les enseignants accueillant un enfant en situation de handicap, et la mise en place d'un réseau comprenant tous les intervenants autour du handicap, permettant d'inclure tous les enfants en situation de handicap et de doter l'ensemble du système éducatif à Paris des outils nécessaires à cet accueil ;
- la création de postes AVS (auxiliaire de vie scolaire) en nombre suffisant à plein temps et en cohérence avec les besoins ;
- l'ouverture d'UPI (unité pédagogique d'intégration) et de CLIS (classe d'intégration scolaire) autant que de besoin, dans le secteur de résidence de l'enfant ;
- l'accessibilité des établissements aux handicapés, moteurs et sensoriels, avec une attention particulière à l'acoustique des locaux scolaires ;
- l'information, la sensibilisation de la communauté éducative, de manière plus volontariste, à l'accueil de l'enfant en situation de handicap ;
- le respect du choix des familles pour la scolarisation de leur enfant dans l'école publique du secteur avec une véritable mise en place des aides nécessaires.

La FCPE-Paris refuse par ailleurs la pression exercée sur les familles et demande à nouveau que les adresses des fédérations de parents d'élèves qui peuvent les aider leur soient obligatoirement communiquées au moment de la saisine de la commission.